

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

### On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

### SAUMUR

11 Avril 1882.

M. Léon Say n'a pas tout dit sur les embarras de la situation financière. Le langage officiel était fait de circonlocutions ; mais M. Leroy-Beaulieu, qui connaît bien les pensées et les chiffres de son collaborateur ministériel au *Journal des Débats*, a entrepris, dans *l'Economiste français*, de révéler la « vérité brutale ». Nos derniers budgets se soldent en déficit, c'est un fait indéniable :

« Nous ne savons pourquoi personne n'a le courage de dire ce qui est d'une complète évidence. Pendant que les uns demandent qu'on réduise de moitié le droit sur le café, que d'autres exigent presque l'abolition de l'impôt sur les quittances, que ceux-ci veulent la diminution de l'impôt foncier, que d'autres encore prônent le dégrèvement des droits d'enregistrement ou des taxes sur les transports, pendant enfin qu'un troupeau d'aveugles inconscients s'avisent de vouloir racheter les chemins de fer, tout au moins se passer du concours des Compagnies pour la construction des lignes nouvelles, il est un fait certain, c'est que nos derniers budgets se soldent en déficit ».

Malgré 229 millions de plus-value, si l'on déduit 80 millions d'excédants obtenus en imputant à l'emprunt une partie des charges portées indûment au budget extraordinaire au lieu de figurer au budget ordinaire, on arrive, même après les annulations de fin d'exercice, à un déficit de plusieurs millions.

Ajoutons que les excédants sont fictifs, M. Léon Say l'a déclaré, et M. Leroy-Beaulieu ajoute que plus d'un « dissimule des déficits ».

Le rédacteur en chef de *l'Economiste* s'élève avec force contre les crédits supplémentaires :

« Quand il y aurait pour 500 millions de plus-values d'impôts, les dégrèvements seraient impossibles si vous votez pour un

milliard de crédits supplémentaires. Les députés sont un peu comme les enfants qui demandent la lune ; ils veulent dépenser à la fois et garder l'argent ; ils s'imaginent qu'ils peuvent, tout en votant des centaines de millions de crédits supplémentaires, conserver la disposition des plus-values.

« Voici, par exemple, un nouveau-né : c'est le budget de 1882 ; il n'a pas encore trois mois de vie. Savez-vous de quelle somme de crédits supplémentaires il est déjà affligé ? M. le ministre des finances s'en est plaint mélancoliquement ces jours derniers.

« Le chiffre actuel des crédits supplémentaires pour 1882 est de 427 millions ; et ce budget n'a pas fourni le quart de sa carrière, car on sait qu'on exerce n'expire pas au 31 décembre. Eh bien ! comment croyez-vous que se soldera l'exercice 1882 ? Il n'y a pas grand doute sur ce point : il se soldera en déficit, comme l'exercice 1881. Croyez-vous qu'il en sera autrement de l'exercice 1883 ? Non certes, malgré la rigueur de notre ministre actuel des finances. Pour mettre ce budget en équilibre provisoire, il a fallu remanier les échéances des obligations du Trésor à court terme et en étendre l'amortissement sur une période de cinq années au lieu de trois ans ; on a aussi relevé considérablement le chiffre des évaluations de recettes. Nous ne blâmons pas ces expédients, nous constatons ; la marge laissée pour les plus-values de recettes est ainsi beaucoup plus faible. Si la Chambre ne se convertit pas, si elle ne devient pas aussi austère qu'elle a été prodigue, si surtout elle rejette les conventions avec les Compagnies de chemins de fer, il n'y a aucun doute à avoir, le budget de 1883 se soldera en déficit, comme ses deux devanciers. Pendant ce temps-là, toute une nuée d'étourneaux parlent de dégrèvements de toutes sortes, de rachat, d'expériences grandioses !

« Quelle est la cause de cette situation ? C'est que chaque membre du Parlement se croit engagé d'honneur à inventer quelque moyen d'accroître les dépenses publiques. La Chambre est devenue une sorte de ma-

chine à dépense qui n'a plus qu'un objet : dépenser à outrance, dépenser sans compter. Quand, de temps à autre, on fait l'addition, nos prodiges sont tout abasourdis et s'en prennent au ministre fâcheux qui les tire de leurs illusions.

« Ce qui aggrave surtout cette situation, c'est le développement du socialisme d'Etat ».

M. Leroy-Beaulieu établit que les petites lignes de chemins de fer de l'Etat, que les Compagnies auraient faites pour rien, coûtent à l'Etat près d'un milliard pour rachat et construction, et une perte annuelle de 2 millions sur les capitaux empruntés :

« Voilà, à coup sûr, une jolie opération qu'a faite l'Etat ! Et maintenant, bons contribuables, âmes naïves et droites, vous demandez où passent vos plus-values, pourquoi l'impôt foncier reste élevé, pourquoi vous payez le café si cher ? La raison est bien simple : c'est que vos députés ont une manie ; cette manie, c'est de faire tout faire par l'Etat. Vous savez que toute manie est coûteuse ; eh bien ! il faut que vous payiez les manies de vos députés. »

Et la caisse des retraites sur les rentes de laquelle l'Etat perd 4 1/2 0/0, et les caisses d'épargne, avec perte de 4 0/0 :

« Si l'on n'y prend garde, dans deux ans, l'avoir des caisses d'épargne montera à 2 milliards ; dans cinq ou six ans, à 3 milliards ; dans dix ans, à 5 ou 6 milliards peut-être, et dans vingt ans, à 10, 12 ou 15 milliards. Que fera l'Etat de toutes ces sommes, quelles responsabilités n'encourt-il pas, et combien sont croissantes les pertes qu'il supporte par la différence d'intérêt ?

« Le socialisme d'Etat est en train de dévorer nos finances ; les déficits deviendront chroniques ; les emprunts devront se succéder à brève échéance ; les dégrèvements seront impossibles ; de nouveaux impôts deviendront même nécessaires si l'on persévère dans la voie où l'on est entré. »

M. Leroy-Beaulieu n'est pas suspect d'hostilité politique à la République ; tout

au contraire. Les jugements qu'il porte sont donc aussi impartiaux que compétents ; or, il nous semble que rien n'a été écrit de plus fort contre le gaspillage dont M. Léon Say fut un des premiers auteurs et qu'il condamne aujourd'hui par remords et par peur.

### Chronique générale.

Les conseils généraux ouvrent leur session le 17 avril ; voici une statistique assez curieuse des membres du Parlement faisant partie de nos assemblées départementales :

Sur 300 sénateurs, 142 sont conseillers, dont 102 républicains et 40 conservateurs ; A la Chambre, sur 557 députés, 300 font partie, des conseils généraux (240 républicains et 60 conservateurs).

Sur 33 membres de la commission du budget, 23 sont conseillers.

7 ministres sur 11 font également partie de ces conseils départementaux.

Parmi les sous-secrétaires d'Etat, deux seulement sont conseillers généraux : ce sont M. M. Duvaux (Meurthe-et-Moselle) et Roussseau (Finistère).

Joignons à cette liste le président de la Chambre, M. Henri Brisson, qui est président du conseil général du Cher, et qui doit aller présider cette assemblée départementale.

Les quatre vice-présidents de la Chambre sont également conseillers généraux, à savoir : M. Lepère (Yonne), Boysset (Saône-et-Loire), Philippoteaux (Ardennes) et Fallières (Lot-et-Garonne). En outre, M. Lepère et Boysset sont présidents de leurs conseils respectifs.

Pour le Sénat, il n'y a qu'un vice-président qui soit conseiller général, c'est le comte Rampon, président du conseil général de l'Ardèche.

On lit dans la France :

« Il est question d'un voyage que M.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

Première Partie.

I

### LA LETTRE CHARGÉE.

— Une lettre chargée pour vous, mon capitaine.  
— Une lettre... chargée... pour moi ? Que me dites-vous là, vaguement ? qui pourrait m'envoyer de l'argent, je vous le demande un peu ?

— Mais... je l'ignore, mon capitaine. Ce qui est certain, c'est que l'on m'a remis ce matin, pour vous, à la poste, cette lettre avec les cinq cachets d'ordonnance. Voyez !

— Tiens, c'est particulier ! fit le capitaine.  
Et comme le vaguemestre lui tendit obstinément son registre à signer, le capitaine posa à côté de lui une pipe de Cumber savamment culottée et prit en même temps registre et enveloppe.

— M-o-n-t, m-é-r-a-i-l méraïl, Montméraïl, capitaine commandant au 12<sup>e</sup> chasseurs, à Meaux (Seine-et-Marne). Ma foi, c'est bien cela, dit entre ses dents le capitaine, après avoir à deux

reprises différentes épilé l'adresse sans oser toutefois ouvrir l'enveloppe qu'il semblait redouter à l'égal d'une nouvelle boîte de Pandore.

— Et le timbre, voyons le timbre, reprit-il vivement, comme s'il doutait encore que la lettre fût pour lui. *Beuzeville*, connais pas. Écriture également inconnue. Ah ! ça, quel est le particulier qui se permet de me jouer une pareille farce... Sapre-bleu !

— Mais, mon capitaine, dit alors un jeune sous-lieutenant que le manège du capitaine troublait dans les hautes conceptions du bégisme chinois, que trouvez-vous de si effrayant dans ce papier ? S'il venait d'un *Anglais*, à la bonne heure. Mais un envoi d'argent ? Peste ! je voudrais bien qu'on me fit tous les jours des farces de ce genre.

— Mon jeune ami, répondit le capitaine sur un ton paternel, vous parlez inconsidérément, permettez-moi de vous le dire. Mon étonnement est légitime, je n'ai jamais été assez riche pour avoir de ces créanciers, que vous nommez des *Anglais*, ni de débiteurs, et depuis que je suis au service, c'est-à-dire depuis tantôt vingt ans, c'est la première fois qu'il m'arrive pareille aventure.

— Eh bien ! il y a commencement à tout, vous le voyez bien, mon capitaine. D'ailleurs, ouvrez votre lettre, c'est le seul moyen de vous renseigner et de vous rassurer, puisque c'est si effrayant. Le capitaine Montméraïl, ne trouvant rien à

objecter à ce conseil profond, se décida enfin à ouvrir avec des précautions infinies la terrible enveloppe d'où s'échappèrent aussitôt dix carrés de papier soyeux portant chacun ce chiffre alléchant : Mille francs.

Au régime — et ailleurs aussi vraisemblablement — les billets de mille francs sont rares. Le colis du capitaine fit cligner les yeux aux voisins et eut cette gloire d'arracher les joueurs de bégisme eux-mêmes aux charmes du quadruple deux cent cinquante.

— Diantre ! murmura le jeune sous-lieutenant qui, dans son émotion, oublia d'annoncer un cent d'as, le premier couplet de la chanson est joli. A votre place je demanderais un refrain et crierais bis. Voyez-vous, mon capitaine, vous nous avez trompés. Ce n'est pas Job, mais Crésus que vous comblez au nombre de vos ancêtres !

Mais Montméraïl n'écoutait plus, et les officiers assis à ses côtés cessèrent bientôt leurs lazzi en voyant la pâleur livide qui s'était étendue tout à coup sur le visage, ordinairement animé, presque joyeux, de leur camarade, dès qu'il eut lu les premières lignes de la lettre qu'on venait de lui remettre.

— Oh ! mon pauvre père, dit-il enfin, tandis que de grosses larmes s'échappaient de ses yeux.

Et sans songer même à ramasser les billets de mille francs éparés sur la table et tout honteux de ce

dédain, auquel ils n'étaient point accoutumés, le capitaine boucla à la hâte son ceinturon.

Deux officiers voulurent se lever pour venir à lui. Montméraïl les arrêta d'un geste et sortit. Quelques minutes après, il était chez lui, et fouillait fébrilement une petite cassette pleine de papiers jaunés par le temps.

Avant d'aller plus loin, il nous faut présenter à nos lecteurs le capitaine Montméraïl, le héros de cette véridique histoire.

Jean-Henri Montméraïl était ce qu'en langage militaire on nomme un beau soldat. Taille de cinq pieds six pouces. Structure à la fois élégante et forte, ayant conservé sa finesse native malgré le rude labeur de la guerre.

Jean Montméraïl forçait le cheval le plus rétif à s'agenouiller rien qu'en le serrant dans le rude étai de ses longues jambes. Il faisait sans effort apparent un cerceau d'une pelle à feu, et avait un jour, sans qu'un muscle de son visage eût tressailli, enlevé de terre et jeté successivement par la fenêtre d'une auberge deux athlétiques rouliers qui l'avaient injurié.

On dit volontiers que, semblables à ces maisons dont les étages les plus élevés sont aussi généralement les plus mal distribués, les hommes grands et forts pèchent par la tête. Nos pauvres tambours-majors ont eu beaucoup à souffrir de ce proverbe qu'on eût injustement appliqué au capitaine Mont-

Gambetta entreprendrait en Corse, pendant la seconde quinzaine de ce mois, en compagnie de M. Emmanuel Arène.

Le projet mérite confirmation. Mais ce que l'on affirme, c'est que l'ancien président du conseil compte se rendre à Marseille cette semaine.

Son arrivée y serait annoncée pour le 15 avril, et l'on parle des préparatifs que feraient ses amis pour lui offrir un banquet.

Ce banquet aurait lieu à la Réserve, de Rouillon; M. Gambetta ferait sa rentrée dans la vie oratoire par un grand discours prononcé à cette occasion.

On a beaucoup parlé ces jours-ci, dans la presse étrangère, d'un projet d'alliance franco-russe. Nos renseignements nous permettent d'affirmer que cette nouvelle n'est pas vraie, tout au moins pour l'instant. Cette idée avait été agitée entre le chef de l'ancien cabinet et l'ambassadeur russe, mais depuis la chute de M. Gambetta aucune négociation de ce genre n'a été reprise au ministère des affaires étrangères.

On mande d'Oran, qu'en présence de la situation créée par la nouvelle loi municipale, la municipalité d'Oran vient de donner sa démission, afin de laisser au conseil toute liberté dans le choix d'un maire.

#### LA DÉFAITE DE BOU-AMENA.

Une dépêche d'Alger dit que l'avant-garde de la colonne Marmel, sous les ordres du commandant Catroux, a surpris Bou-Amena au sud de Figui et l'a défait complètement. L'ennemi s'est enfui, laissant 52 morts, un drapeau, un bulletin considérable. Les femmes du marabout ont été capturées, Bou-Amena s'est échappé. Nos pertes comprennent un tué et trois blessés.

Des avis de Saint-Petersbourg confirment qu'une nouvelle mine de dynamite a été découverte sous la ligne du chemin de fer Nicolas, à quatre stations de Moscou.

On a opéré de nombreuses arrestations.

#### COMLOT CONTRE LA VIE DE LA REINE D'ANGLETERRE.

On télégraphie de Londres, 8 avril :

Un courrier spécial a quitté hier soir Charring-Cross en route pour Menton, où il arrivera par trains spéciaux, si nécessaires, ce soir.

Il s'agit des mesures à prendre pour protéger la Reine contre une conspiration fanatique, ourdie en France et préparée non loin des quartiers de l'Arc-de-Triomphe, à Paris.

#### LA DYNASTIE DES GRÉVY.

M. Jules Grévy est Président de la République.

M. Albert Grévy, son frère, est sénateur et a été gouverneur de l'Algérie.

M. Wilson, son gendre, est président de la commission du budget.

M. Paul Grévy, son second frère, est sénateur et directeur de l'artillerie.

Nous assistons à l'éclosion d'une dynastie nouvelle, celle des Grévy!

#### Les appointements de la famille de Freycinet.

Cette famille reçoit par an :

M. de Freycinet, ministre.....	60,000 f.
id., sénateur.....	9,000
M. de Selves, préfet, 2 <sup>e</sup> classe (neveu).....	24,000
M. de Selves, sous-préfet (oncle).....	8,000
M. Anquetil, percepteur (cousin).....	12,000
M. Taché, percepteur (cousin).....	10,000
M. Taché, contrôleur (cousin).....	7,000
M. X..., directeur des tabacs (beau-frère).....	20,000
	160,000 f.

Nous laissons de côté le menu fretin.

#### PROTESTATION ET DÉCLARATION

DES

#### Familles chrétiennes de Marseille.

Nous reproduisons, d'après la *Gazette du Midi*, le texte de la noble et énergique protestation des familles chrétiennes de Marseille contre la loi athée :

Nous soussignés, citoyens français, catholiques, forts de notre conscience, en vertu des droits de Dieu, de la nature et de la loi, que nous tenons comme hommes et comme pères, nous venons protester énergiquement contre la loi athée promulguée par le *Journal officiel* du 29 mars.

Par cette loi néfaste, les Chambres ont décidé que l'école sera sans Dieu et que nous serons forcés, sous les peines les plus sévères, de confier l'âme de nos enfants à des maîtres officiels, qui, répudiant par ordre tout principe religieux, pourront aller même jusqu'à insulter nos plus saintes croyances, héritage sacré de nos ancêtres, patrimoine de la patrie, et qui, dans tous les cas, inculqueront seulement à nos fils nous ne savons quelle morale civique.

Par conséquent, cette loi viole en même temps la vraie morale qui ne peut être que religieuse, notre foi qui entend rester chrétienne, notre droit paternel et notre droit civique qui doivent être garantis et non supprimés par l'Etat, enfin l'intérêt le plus sacré de la France, notre patrie.

Cette violation outrageante est donc un crime multiple. Par conséquent, bien qu'elle affecte la forme d'une loi, elle n'est qu'une tyrannie qu'on doit combattre, parce qu'il ne peut y avoir de loi sans droit, ni un droit contre le droit.

En conséquence de ces principes évidents et éternels, nous déclarons ici solennellement, comme l'ont déjà fait nos frères de Lille, que nous, pères de famille, responsables de l'âme de nos fils et de nos

de Vega ou Malleille.

Au moral, Montméral était le plus aimable des camarades, le plus discipliné des subordonnés, le plus doux et en même temps le plus ferme des chefs.

Profondément estimé de ses officiers supérieurs, adoré de ses soldats, célèbre par des actes de bravoure insensés, des coups de main exécutés avec une vigueur et une habileté merveilleuses qu'on se racontait le soir au *mess* ou à la chambrée.

Avec de tels états de service, on eût pu s'étonner que Montméral ne fût encore que capitaine à un âge relativement avancé; il avait quarante ans, bien que la souplesse et l'élégance de sa démarche et la vigueur de ses muscles accusassent plutôt dix ans de moins; et cependant jamais on n'avait entendu une plainte sortir de ses lèvres.

Ses camarades eux-mêmes, tout en l'estimant à l'égard des plus honorables et des plus braves, comprenaient sa résignation.

C'est que le vicil axiome qui dit que « les enfants portent la faute des parents » est malheureusement aussi vrai au régiment qu'ailleurs, et quand une nouvelle promotion oubliait encore le pauvre capitaine, on se redisait tout bas l'histoire ou plutôt ce qui avait transpiré de l'histoire de famille qui expliquait, sans les motiver, les entraves apportées à la carrière d'un des meilleurs et des plus dignes officiers de l'armée.

(A suivre.)

filles, nous devons, selon l'Évangile, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Et solidairement avec eux, unissant nos sentiments, nos protestations et même nos paroles, nous déclarons que « nous considérons la présente loi comme nulle et non avenue, et que, si nous sommes prêts à obéir à toute loi légitime, jamais nous ne nous soumettrons à une loi qui veut tuer l'âme de nos enfants. »

« Nous déclarons que nous regardons comme notre premier devoir d'éloigner nos enfants de toute école qui, s'inspirant de cette loi d'impiété, ferait, par le caractère constaté de son enseignement et de sa direction, courir un péril certain à l'âme de la jeunesse, et nous sommes disposés à affronter toutes poursuites, condamnations et violences qu'on nous ferait subir, nous souvenant de cette parole de nos maîtres dans la foi :

« Pour éviter le danger des écoles sans Dieu, il faut résister au prix de la perte de tous les avantages corporels et de la vie elle-même. »

« Nous déclarons enfin que nous nous engageons à user de tout notre pouvoir pour détourner de ces écoles toute personne et toute famille sur laquelle nous avons une influence légitime.

Ainsi, puissions-nous, avec le secours de Dieu, par l'unanimité de nos efforts, réveiller les consciences, contraindre la loi des hommes à reculer devant la loi de Dieu, sauver la génération présente et à venir, et préserver le pays des plus effroyables malheurs ! »

Nos épouses, fières de remplir aussi leur devoir de mères, et nos fils majeurs s'unissent de cœur, d'âme et d'action à notre protestation.

Que Dieu nous aide et protège la France !

(Suivent les signatures.)

Un comité de résistance s'est déjà constitué; il comprend 16 noms des plus honorables de la cité phocéenne.

Les catholiques de Marseille nous donnent là un admirable exemple, et toute la France applaudira à leur courageuse initiative.

#### ÉTRANGER

Madrid, 8 avril, soir.

Hier soir a eu lieu le meeting annoncé. Deux mille personnes environ y assistaient.

Plusieurs ouvriers catalans ont soutenu avec une grande vigueur que l'Etat devait imposer les produits étrangers, afin d'empêcher la ruine et l'émigration des ouvriers espagnols.

Ils ont dit que l'Espagne, exportant en France seulement des matières premières et recevant de France des matières ouvrées, le traité projeté occasionnerait à l'Espagne un grand préjudice.

Les libre-échangistes ont soutenu au contraire que le système protecteur appauvrirait les Espagnols, quoi qu'en puissent dire les Catalans.

On mande de Berlin au *Times* :

« Les expériences organisées au polygone de Meppen par M. Krupp, pour essayer de nouveaux canons, se sont terminées sans incident. Elles ont été suivies par environ 40 officiers de marine et d'artillerie, représentant tous les pays du monde, sauf la France et l'Angleterre. On ne sait si ces deux puissances n'ont pas été invitées à y assister, ou si elles ont négligé de s'y faire représenter.

« L'enceinte de forts autour de Strasbourg est maintenant achevée. Les forts, au nombre de onze, sont situés à une distance variant de 5 à 6 kilomètres de la ville, en comprenant la ville, ses faubourgs et seize villages. Le camp retranché qu'ils forment a un diamètre moyen de 14 kilomètres. »

Vienne, 8 avril.

Il y a eu un banquet d'athées, mais les convives ont été hués, sifflés et menacés par la foule d'ouvriers et de bourgeois assemblés dans la rue.

On mande de Saint-Petersbourg, à la *Presse*, de Vienne, que l'on a découvert dans l'arsenal de Dunabourg, qu'il manquait plus de 6,000 pouds de poudre. Le général Tolleben, chargé de l'enquête, a déjà fait arrêter 300 soldats et officiers.

Dublin, 10 avril.  
M. Parnell a été mis en liberté et il est parti aussitôt pour Londres.

On mande de Saint-Petersbourg à la *zette de Voss* :

« On craint ici que la date du couronnement du Czar ne soit de nouveau reculée. La police avait envoyé, il y a quelques temps, deux brigades de ses meilleurs hommes à Moscou. Ceux-ci ont déclaré, après quelques semaines de séjour, que la ville est infestée de nihilistes et qu'il fallait procéder à des perquisitions rigoureuses. Dans un rapport, la police déclara qu'elle ne pouvait répondre de la sûreté de l'Empereur et de sa famille. »

L'agitation antisémite reprend de belle. Une feuille sémitique de Brno ayant dénoncé le clergé catholique comme le principal instigateur des troubles d'Irlande et ayant mêlé le clergé catholique tout entier à cette affaire, une feuille antisémite a publié, en réponse à ces attaques, ce qui suit :

« Avis aux escrocs juifs : Si la Prusse se permet encore une fois de se servir d'une façon inconvenante du clergé catholique et de lancer contre lui des calomnies absurdes, nous soumettrons à une enquête spéciale les types qui suivent : 1<sup>o</sup> le fournisseur de l'armée; 2<sup>o</sup> le Juif bonnetier; 3<sup>o</sup> le Juif grand propriétaire rural; 4<sup>o</sup> le Juif spéculateur en immeubles; 5<sup>o</sup> le médecin traitant des maladies spéciales; 6<sup>o</sup> le Juif franc-maçon; 7<sup>o</sup> le Juif parlementaire; 8<sup>o</sup> le Juif musicien; 9<sup>o</sup> le Juif journaliste; 10<sup>o</sup> le Juif accapareur du commerce de la houblon; 11<sup>o</sup> le Juif accapareur de grains. »

La réponse est bonne et fera peut-être fléchir le journal auquel on l'adresse.

Si le mouvement antisémite qui prend une si grande extension, la fait souffrir aux Juifs eux-mêmes. Lors du culte de leur presse — la presse libérale-nationale et progressiste est entièrement entre les mains — s'est conduite d'une manière digne. Elle réclamait constamment l'abdication du gouvernement contre le clergé et la glaise; elle insultait tout ce qui est contraire à un peuple chrétien.

A cette néfaste époque, la presse juive recommandait dans ses annonces « la suite-cure-dents », bibelot infâme et odieux. Aujourd'hui elle se plaint d'un manque de bonheur-caricature dont le juif fait les frais. Il est maintenant de mode que les antisémistes portent en guise de porte-bonheur un juif polonais, en argent, pendu à un corde en or. C'est d'un goût douteux, mais cela a un très-grand succès.

Du reste, ce ne sont pas les pauvres juifs de juifs polonais, avec leurs colliers sales et leurs tire-bouchons graisseux, que les antisémistes voudraient mettre à l'index; mais bien les juifs de la haute bourgeoisie et ceux qui se sont faufilés dans la magistrature, dans les universités, dans l'administration, dans le Reichstag et les Landtag, dans la presse, etc. Ce sont ceux-ci que le peuple déteste, et il faut reconnaître qu'ils exercent réellement une influence considérable.

Ainsi la Prusse proprement dite comptait sur 4,026 banquiers, 770 juifs; à Berlin il y a, sur 4,038 négociants de gros, 424 juifs; à Breslau, sur 484, 424 juifs.

Un organe progressiste s'occupe de donner un recensement et donne des détails très-curieux sur la juiverie à Berlin. En 1870, la capitale prussienne comptait 3,292 juifs; en 1870, 45,464; maintenant elle en compte 60,000, c'est-à-dire vingt fois plus qu'en 1820; la population chrétienne n'a fait que sextupler pendant cette période. La population protestante de Berlin compte 1,000,000, 387 patrons et 613 ouvriers employés; la population catholique compte 1,000,000, 287 patrons et 634 ouvriers employés; mille juifs, par contre, on compte 287 patrons, 287 employés et pas un ouvrier.

Cette statistique démontre encore une fois que le juif est absolument rebelle à tout travail manuel ou productif. Il ne vit que de l'agiotage. Aussi n'est-il pas surpris que, grâce aux différences factices créées par la juiverie, celle-ci absorbe toute la richesse et réduise ainsi, à un état d'économie.

## Chronique militaire.

Une circulaire du ministre de la guerre vient de prescrire définitivement pour l'infanterie le dolman remplaçant la tunique.

Ce dolman sera semblable au nouveau modèle adopté récemment pour l'artillerie et les troupes à cheval. C'est une sorte de veste assez laide et d'un effet peu gracieux, sans tresses et avec quatre poches placées sans tresses, deux de chaque côté. Mais, au par devant, s'il ne constitue pas une amélioration pour la cavalerie, qui y perd ses coquets uniformes, c'en est une grande pour l'infanterie qui y gagnera de ne plus avoir cette lourde tunique croisée si incommode l'été.

Les épaulettes des officiers sont supprimées et remplacées par une hongroise sur la manche.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :

« Un grand tiers des artilleurs territoriaux qui sont au camp de Satory ne peut être habillé ; ces hommes sont trop gros et trop forts et ne pourraient certes faire un service en campagne.

« Ne pourrait-on les instruire pendant leurs deux stages, ainsi que ceux trop forts ou trop gros de la réserve, au service de l'artillerie de forteresse ? On emploierait ainsi tout le monde utilement. Nous soumettons cette idée à qui de droit. »

## CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

Le Concours hippique est encore cette année plus brillant que l'année dernière.

Les courses militaires, avec sauts d'obstacles, sont toujours la principale attraction.

Les tribunes des abonnés et celles du public sont au grand complet, et c'est devant un parterre de jolies femmes que les officiers et sous-officiers ont défilé.

Cette année, les courses se divisent en plusieurs séries. Après les sous-officiers et officiers de cavalerie de ligne et de cavalerie légère, viendront les *gentlemen riders* en habit rouge, et enfin les maîtres et écuyers du manège de Saumur et de Saint-Cyr, dont la tenue si correcte à cheval a été souvent applaudie l'an dernier.

Enfin le prix des Dames et celui de la Coupe terminera la série des courses d'obstacles de notre brillante cavalerie.

Jedi dernier, la jument *la Mascotte*, montée par M. de La Comble, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de dragons, venant de Lunéville par la route, est entrée au Palais de l'Industrie à 1 heure un quart, et a été vivement acclamée, ainsi que son cavalier.

C'est un parcours de 350 kilomètres accompli en 74 heures. La jument ne paraissait nullement fatiguée de ce long voyage et a pris part aux épreuves pour les prix internationaux où elle a obtenu un prix.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Malgré l'impiété toujours croissante qui s'affiche de plus en plus, malgré les efforts des libres-penseurs pour faire désertir les églises et éteindre des pratiques religieuses, une foule considérable se rendait, dimanche dernier, dans tous les sanctuaires de notre ville. Partout on a pu voir des sentiments de la plus vive croyance se manifester dans les actes extérieurs des fidèles. Partout il y a eu des communions en aussi grand nombre que les années précédentes. Voilà qui prouve mieux que tout autre chose qu'il reste encore au cœur de notre génération des souvenirs de la piété de nos ancêtres.

S'il est un jour dans lequel la musique demande à s'unir aux cérémonies du sanctuaire, c'est bien évidemment le jour de Pâques. En tous lieux et en tout temps, on a compris que toutes les ressources de l'harmonie devaient concourir à l'éclat des Alleluia de cette grande solennité. Notre ville n'a pas été la dernière à suivre cette heureuse inspiration.

A Saint-Nicolas, il y a eu grand-messe en musique, avec le concours d'amateurs distingués.

A Saint-Pierre, la fête de Pâques a été également rehaussée par l'exécution d'une messe en musique sous la direction de M. Halbert. Comme toujours, l'habile chef a trouvé parmi la jeunesse saumuroise des amateurs dévoués qui se font un plaisir de mettre à la disposition de leur chef et ancien maître leur bienveillant concours.

L'interprétation a été aussi bonne que possible, tant par les chœurs que par l'orchestre, et il est fort regrettable que le temps n'ait pas permis à M. Halbert, qui a une tâche fort difficile, de donner le *Kyrie* et le *Gloria* de Nicou-Choron, dont le *Credo* et le *Sanctus* ont été si bien goûtés.

Ce qui n'empêche pas de dire que le *Kyrie* et le *Gloria* de Dumont, en faux-bourbons, ont fait infiniment de plaisir et ont été très-appréciés.

MM. Cheveau-Lorrain, Berthelot, P. Pé-rare, Bardou, Jacob et M<sup>re</sup> Maubert ont largement contribué pour leur part au succès de cette messe.

En outre de ces artistes, qui ont déployé le plus remarquable talent dans les chœurs et l'orchestre, qu'on nous permette de donner des éloges particuliers à M<sup>re</sup> Colmann.

Cette Saumuroise de jeune date (elle est des nôtres depuis six mois à peine) est déjà bien connue parmi nous comme pianiste émérite et cantatrice hors ligne.

Sa voix, aussi claire et sonore que douce et légère, n'a rien d'emphatique, comme on a pu en juger dans le *Tantum ergo*, chanté à la cérémonie du soir. M<sup>re</sup> Colmann parcourt, avec une égale facilité, une longue suite des notes du clavier. Sa vocalisation ne laisse rien à désirer pour la justesse et la rapidité, deux qualités difficiles à obtenir et qui demandent beaucoup de travail.

Un si beau talent dans M<sup>re</sup> Colmann doit-il nous étonner ? Non, certes. M<sup>re</sup> Colmann n'est-elle pas issue d'une famille d'artistes ?

Laissons ici la plume à un journal d'Angers qui parlait en ces termes de M. Colmann il y a quelques années :

« Est-il besoin de dire que cet artiste est le professeur de musique du collège de Combrée ? Personne, sans doute, ne l'ignore depuis que, dans une des solennités de ce bel établissement, son nom a reçu les éloges publics d'un éloquent académicien venu de très-loin à cette fête.

« Mais sait-on par quels travaux ces louanges ont été méritées ? La vie de Colmann ressemble à celle de ces vieux maîtres allemands, dont la seule ambition était l'étude sérieuse, la production sans trêve et un peu de renommée, si Dieu le permettait. Enfant du Hanovre et venu tout jeune en France, il s'y est bientôt fait apprécier comme musicien, comme violoniste, comme violoncelliste, et a tenu la partie de contrebasse à l'orchestre de l'Opéra. Il était, dit-on, sur ce lourd et ingrat instrument d'une force à vaincre Chafu ou Labro et à se mesurer avec Bottesini lui-même.

« Après avoir été professeur de musique à Vendôme, puis au Prytanée formé à Menars par le prince de Chimay, il a été en 1850 appelé au même titre à Combrée. Il a pour ses travaux de composition la même ardeur qu'à vingt ans ; à ses messes, à ses marches, à ses valse, à ses motets sans nombre il a ajouté une grand-messe de *Requiem*. On serait effrayé, en un mot, si l'on entassait toute la musique qu'il a écrite.

« On voit encore dans la famille de M. Colmann un autre musicien de renom. Un de ses gendres est M. P. Pédeleu, ce Bériot de nos départements de l'Ouest, dont le violon excitait un si légitime enthousiasme. »

M<sup>re</sup> Colmann suit ainsi les traditions de sa famille et se tient bien à la hauteur de son père et de M. Pédeleu. C'est la première fois qu'elle se fait entendre à Saumur ; espérons que ce ne sera pas la dernière.

### L'INCENDIE DE LA RUE NOTRE-DAME.

Dimanche, vers dix heures et demie du matin, alors qu'une grande partie de la population était dans les diverses églises, le cri au feu et la générale retentissaient de tous côtés. Un incendie s'était déclaré rue Notre-Dame, près de l'ancienne auberge de la Fontaine, chez M<sup>re</sup> veuve Gasnier, marchand de chiffons.

Avant que les secours n'aient pu être organisés, le feu avait complètement fait son œuvre : les deux étages étaient entièrement détruits ; il ne restait que les

quatre murailles, et un second corps de bâtiments de la maison voisine était lui-même envahi par les flammes. Il est facile de s'expliquer la rapidité de cet incendie ; le vent soufflait avec violence sur des chiffons et quantités de bric-à-brac enflammés ; les planchers étaient faits de caisses d'emballage, et toutes les portes badigeonnées de goudron en guise de peinture.

Les pompes de la place Saint-Michel, du théâtre, celle de la gare de l'Etat, celle de l'Ecole de cavalerie, les autres pompes de la ville, sont toutes venues successivement et ont servi surtout à préserver les maisons voisines et à éteindre les décombres qui brûlaient au rez-de-chaussée. Les pompiers, sous la conduite des lieutenants Maurat et Vennevier, puis du capitaine, M. Hubert, se sont montrés, comme toujours, pleins d'ardeur et de courage. L'approche du bâtiment incendié n'était pas sans danger.

Cette maison, haute de trois étages et de construction assez récente, n'avait aucun chaînément, et le pignon du côté ouest surplombait au-dessus des travailleurs ; fort heureusement il n'est arrivé aucun accident grave. Nous devons surtout signaler la conduite intrépide de trois pompiers, MM. Pironneau, Lemée et Robbé ; ce dernier a été atteint à la tête par un soliveau ; heureusement que son casque l'a préservé de toute blessure.

Tandis qu'en bas l'on travaillait avec ardeur, les flammèches poussées par le vent et des chiffons enflammés étaient entraînés sur le coteau du *Bois-Doré* et sur le moulin de M. Théodore Davy. La charpente du moulin commençait à flamber, et ce n'est qu'à la promptitude des secours qu'on a évité de ce côté un second sinistre. Dans le bois taillis, le feu s'est étendu sur une surface de dix ares environ et a pu être circonscrit avant qu'il n'eût gagné le sommet du plateau.

Les chaînes ont été formées et dirigées par la gendarmerie et la police, mais à pareil jour elles n'étaient pas bien garnies ; aussi a-t-on vivement apprécié les avantages du service d'eau de la Loire qui a fonctionné sous la direction de M. Neuber.

Les travailleurs n'ont pu se retirer qu'à deux heures du soir.

Les pertes s'élevaient à 3,000 fr. environ. Les immeubles seuls étaient assurés. On ignore la cause de ce sinistre.

Par décret de M. le Président de la République :

M. Périvier est nommé juge de paix à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M. Maziau, nommé juge de paix à Baugé ;

M. Gallier, juge de paix de Baugé, est appelé à remplir les mêmes fonctions dans le 2<sup>e</sup> canton du Mans.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Au premier jour, seule représentation extraordinaire de *Casse-Museau*, grand drame en 5 actes et 7 tableaux, qui fut inspiré à MM. Edouard Philippe, Gaston Marot et Marx, par le crime du passage Saulnier, dont l'assassin est resté inconnu, qui a tant ému l'opinion publique, et dont toute la presse s'est vivement occupée.

Les principaux rôles sont joués par les créateurs à Paris, M<sup>re</sup> Marie-Laure, de l'Odéon, M<sup>re</sup> Aline Guyon, Ghislame, M<sup>re</sup> Villard, MM. Alexandre Guyon, des Variétés, Munié, du Palais Royal, Reykers, du Châtelet, Mangin, Guyon fils, Gabriel Roger, du Vaudeville. En dehors de l'interprétation hors ligne de *Casse-Museau*, la troupe voyage avec le décor spécial de la Morgue, auquel nous prédisons un éternel succès.

*Casse-Museau*, donné à Angers hier soir, sera joué une dernière fois aujourd'hui.

### AVIS AUX VIGNERONS ET AUX DÉBITANTS.

La semaine dernière, un individu, très-bien vêtu, disant se nommer Fouché, négociant, demeurant à Azay-le-Rideau, s'est présenté chez plusieurs personnes de Nazelles, où il a acheté un certain nombre de pièces de vin. D'après ce qu'il racontait, ce nommé Fouché avait besoin de 150 pièces de vin blanc. Comme il offrait un prix supérieur de 40 francs environ au-dessus du prix courant, il acheta plusieurs celliers et se fit héberger par les vendeurs.

Après avoir visité les propriétaires, Fouché alla voir les débitants à qui il avait inspiré confiance. Dans tel café, il faisait plusieurs consommations sans jamais payer ; dans un autre, il déjeunait et dinait à

l'œil ; dans un troisième il retenait un lit pour passer la nuit, et toujours sans dépenser un centime. Sachant parfaitement que cette manœuvre ne pouvait lui réussir longtemps, le faux marchand, un beau jour, disparut comme par enchantement et ne revint plus au pays.

Le vin est encore dans les celliers, fort heureusement, mais les trop crédules propriétaires et débitants en sont pour leurs frais.

Où est passé ce filou ? Peut-être un jour le verrons-nous sur les bancs des accusés.

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

### UNE PÊCHE MIRACULEUSE.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Nos braves pêcheurs du Croisic ont fait mercredi une pêche à laquelle ils ne sont guère habitués ; les plus anciens même ne se rappellent pas avoir vu une aussi belle pièce prise sur nos côtes.

« Il s'agit d'un énorme dauphin (*Delphinus, Delphis, Lacépède*), mesurant 3<sup>m</sup> 20 de long et ne pesant pas moins de 700 livres. Ce magnifique cétacé a été acheté par un naturaliste de notre ville, M. Charon, maison du *Tigre Royal*, et nous avons eu l'occasion de le voir dans son magasin, où il est exposé — en attendant qu'il soit mis en préparation — au milieu d'une collection de poissons montés pour notre *Museum d'Histoire Naturelle*.

« Il est bien rare de pouvoir étudier ainsi de près, et dans de telles conditions, un aussi beau type de cette espèce, que les anciens ont tant aimé à reproduire dans leur mythologie, car ces poissons sont presque toujours en mouvement et leur natation est tellement rapide qu'elle dépasse en vitesse le vol de l'oiseau.

« Quel marin, en effet, ne se rappelle avoir vu ces gracieux habitants de la mer dans leurs évolutions vives et capricieuses, et dont les bonds sont tellement vertigineux qu'ils étonnent et charment toujours même les vieux loups de mer.

« Cette capture est donc une bonne fortune pour nos pêcheurs et nous nous félicitons surtout qu'un aussi beau sujet ait pu être conservé pour l'étude de la science et le profit que pourront en tirer ceux qui s'occupent de la faune de nos côtes. »

### Publications de mariage.

Jules-Albert Meyer, comptable, demeurant à Saumur, et Marie-Dorothee Müller, sans profession, de Munster.

Jean Durix, charpentier, de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), et Rosalie-Aimée Garnier, cuisinière, demeurant à Saumur.

Edmond-Louis Malbois, employé des contributions indirectes, et Victorine-Louise Thézé, sans profession, tous deux demeurant à Saumur.

Louis-Désiré Jamin, cultivateur (veuf), demeurant à Saumur, et Joséphine Ossant, cultivatrice, de Vivy.

### BOURSE DE PARIS

DU 10 AVRIL 1882.

Rente 3 0/0 . . . . .	84 10
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	84 35
Rente 4 1/2 . . . . .	111 20
Rente 5 0/0 . . . . .	118 30

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Sommaire du n<sup>o</sup> 54. — La plume tombe des mains de l'Histoire ; A bas les pions ! Une séance à la Chambre ; Le nouveau serment ; Le Budget, ou « Tout est sauvé, mon gendre ! » Députés et Sénateurs payés ; Choses et autres ; Vive la République (poésie) ; Vermine noire et Vermine rouge.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézèz, libraire.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

## VASTE MAISON

Servant d'hôtel

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36

Ayant pour enseigne : Au Raisin de Bourgogne.

Bon revenu, susceptible d'augmentation. Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Étude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

## A VENDRE

## OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

## CHARMANTE VILLA

Située près la ville de Bourgueil.

Correspondance avec tous les trains de la ligne d'Orléans.

S'adresser audit M<sup>e</sup> FLEURIAU.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

## UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin 20, à Saumur. (111)

## A LOUER

## DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>e</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>e</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

## MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Champ-de-Foire, n<sup>o</sup> 4.

S'adresser à M. SARGET.

## MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

BLANCHISSERIE SAUMUROISE.

## AVIS

Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (193)

## HOTEL DE FRANCE

11, rue Beaurepaire, Saumur

Ancien Hôtel de la Promenade

TAMAIN, propriétaire.

Table d'hôte. — Service à la carte. — Pensionnaires à prix modérés. — Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces. — Omnibus pour la ville. — Voitures à volonté.

Nouvelle installation.

EN VENTE :

Chez Aug. GODCHAUX et C<sup>ie</sup>

10, RUE DE LA DOUANE, A PARIS

Et chez tous les Libraires et Papetiers

Cahiers d'écriture avec modèles gravés et gradués,

Approuvés par le Ministre de l'instruction publique,

Adoptés pour les écoles de la ville de Paris.

Cahiers de calcul, Cahiers de dessin, etc.

Prix, le cent : 9 francs

Les cahiers d'écriture sont imprimés en taille-douce, par les machines inventées par MM. Aug. GODCHAUX et C<sup>ie</sup>, qui ont obtenu à l'Exposition universelle de Paris 1878 une médaille d'or, sur le rapport du jury, dont voici le texte :

« MM. Aug. GODCHAUX et C<sup>ie</sup> ont une spécialité dans laquelle ils restent sans rivaux : l'impression en taille-douce des cahiers d'écriture à l'usage des enfants.

« La perfection apportée à cette fabrication, grâce aux machines qu'ils ont inventées, a déjà été signalée et récompensée à toutes les expositions depuis 1862.

« En accordant à MM. Aug. GODCHAUX et C<sup>ie</sup> une place d'honneur, nous avons voulu consacrer les mérites d'une fabrication aussi remarquable par ses moyens d'exécution qu'intéressante par le but utile auquel elle s'applique, et nous avons voulu aussi distinguer un de nos établissements industriels les mieux organisés et administrés. »

NOTA. — Pour recevoir franco, à titre de spécimen, un ou plusieurs cahiers, il suffit d'envoyer en timbres-poste 0 fr. 10 centimes par cahier.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

## Le DATE-CAFÉ, b. s. g. d. g.

Seul Café salubre. Jamais falsifié. — En vente chez tous les épiciers de France. 2 fr. 20 le demi-kilog. On expédie franco une boîte permettant de faire 50 tasses contre l'envoi de 1 fr. 40 en timbres-poste à l'Agence, 14, rue Halévy, à Paris. — On demande des dépositaires.

## VINS DE BORDEAUX

M. S. Vienne-Lazare, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.

Vin de table rouge. 1879....	130 fr.	Médoc.....	1876....	210 fr.
Côtes de Bourg.....	1878....	25 bout. St-Estèphe	1874....	65 fr.

Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances. Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande. Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. Un Malais offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

En vente chez tous les libraires :

## LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

## DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

## ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

## LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

## POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

La POUDRE ROGÉ renferme tous les éléments, excepté l'eau, de la limonade au citrate de magnésie de Rogé approuvée par l'Académie de médecine de Paris, à cause de son goût agréable et de ses effets constants.

Avec la POUDRE ROGÉ il est facile de préparer soi-même, au moment du besoin, une boisson purgative, laxative ou rafraîchissante; elle se conserve et se transporte facilement.

La véritable POUDRE ROGÉ est vendue en flacons enveloppés de papier orange et portant la signature de l'inventeur. Tout flacon est scellé à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs dont ci-contre le fac-similé. Détail : Paris, pharmacie de l'inventeur, 9, rue Vivienne; et dans la plupart des pharmacies de France et de l'Étranger.



## AVIS

### LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis

pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

### A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison J. PÉREANE,

Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.

S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

### COUVERTURE EN ARDOISES DE ZINC

Système breveté, s. g. d. g., dit à Losanges, de la Société de la Vieille-Montagne. Cette couverture a l'éclat de la couverture en ardoises ordinaires, sans avoir aucun de ses nombreux inconvénients; elle est très-légère et cependant d'une solidité exceptionnelle, elle n'exige aucuns frais d'entretien, et elle a une durée de beaucoup supérieure à celle de tout autre système, enfin elle est économique.

S'adresser, pour la vente, à M. E. COUTARD, marchand de métaux et dépositaire de la Vieille-Montagne, à Saumur, et, pour les prospectus, échantillons et renseignements techniques, à la Société de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer, Paris. (789)

### Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

## A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITTIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, GREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

## FER ENCAUSSE

Liquide ne constipant pas.

3 fr. 50 le Flacon.

## FUMIGATEUR

Anti-Asthmatique.

2 fr. 50 la Boîte.

Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.

## PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Ruyal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

## AVIS

### Le CHOCOLAT GUERIN

BOUOTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend le digestif facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés à 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 3 fr. 50 la boîte.

A Saumur, chez MM. THOUVENOT, fleur. GARREAU-RATOUIS, Montagnier, négociants, et dans les principales pharmacies, épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.